

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## AVANCEMENT DE GRADE 2024

### GRADE D'AVANCEMENT : Ingénieur principal

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L132-10 du Livre Ier et L522-23 à L522-31 du Livre V,

Vu l'arrêté n° 2021/03 du 22 avril 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 4 décembre 2020,

**ARRÊTE le tableau suivant :**

Matricule	Nom	Prénom	Echelon	Grade actuel	Examen professionnel ou à l'ancienneté	Date de l'avancement
24018	CARETTE	Sabine	05	Ingénieur	ancienneté	01/07/2024

Fait le 17 JUL. 2024



Le Président  
*Emmanuel DENIS*  
Emmanuel DENIS